

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

DIPLÔME UNIVERSITAIRE « Auto-réhabilitation accompagnée » (ARA)

GROUPES DE COMPETENCES	COMPETENCES VISEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Monter un projet d'auto-réhabilitation accompagnée	<ul style="list-style-type: none"> • Situer son offre d'ARA dans un contexte institutionnel et sur un marché économique contextualisé • Considérer les spécificités et difficultés particulières de l'ARA à prendre en compte dans la définition qualitative et quantitative d'une offre viable • Cibler les investissements financiers et autres nécessaires à la concrétisation d'une offre commerciale viable • Rédiger un contrat d'accompagnement permettant la compréhension et la sécurisation du chantier • Présenter clairement son offre commerciale, argumenter et négocier avec le client • Adapter son activité aux spécificités de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour la création de son activité 	<p>Rédaction d'un contrat d'assurance type</p> <p>Formalisation d'une "fiche entrepreneur » présentant son offre de service, sa cible, les canaux de communication et de vente et le chiffre d'affaires visé</p>	<p>Respect des clauses obligatoires d'un contrat</p> <p>Adaptation du contrat d'assurance à l'activité ARA</p> <p>Cohérence du projet global</p>
Conseiller, mettre en place et accompagner le particulier sur le chantier pour « faire avec »	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le particulier de la définition de son projet jusqu'aux travaux en tenant compte des dimensions affectives et culturelles et des aspects financiers, sanitaires et sociaux. • Organiser avec le particulier le chantier 	Etude de cas portant sur la situation d'un particulier souhaitant rénover son habitat en ARA (contraintes financières, de temporalités	Pertinence de la réponse par rapport à la situation du particulier : analyse des besoins, forces/faiblesses, leviers/freins, réponses techniques (techniques

	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les notions techniques avec le particulier • Conseiller le particulier sur les aides financières et fiscales mobilisables • Conseiller sur les différents matériaux et isolants dans le respect de la réglementation en vigueur et du patrimoine bâti • Analyser les besoins en accompagnement (degré d'autonomie de l'accompagné) et définir son rôle d'accompagnateur (posture) 	<p>et de matériaux). Quelle solution technique, logistique et administrative l'artisan va-t-il apporter ?</p>	<p>et matériaux), administratives et financières (budget, assurance, intervenants sur le chantier, planning d'accompagnement)</p>
--	--	---	---

La certification peut s'acquérir partiellement, par validation de chacun des groupes de compétences.